Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/2048

16.9.2026

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2026/2048 DE LA COMMISSION

du 14 septembre 2026

relative à la norme harmonisée concernant les batteries élaborée à l'appui du règlement (UE) 2023/1542

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 1025/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif à la normalisation européenne, modifiant les directives 89/686/CEE et 93/15/CEE du Conseil ainsi que les directives 94/9/CE, 94/25/CE, 95/16/CE, 97/23/CE, 98/34/CE, 2004/22/CE, 2007/23/CE, 2009/23/CE et 2009/105/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la décision 87/95/CEE du Conseil et la décision nº 1673/2006/CE du Parlement européen et du Conseil ([1]), et notamment son article 10, paragraphe 6,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 15, paragraphe 3, du règlement (UE) 2023/1542 du Parlement européen et du Conseil ([2]), les batteries conformes à des normes harmonisées, ou à des parties de celles-ci, dont les références ont été publiées au *Journal officiel de l'Union européenne*, sont présumées conformes aux exigences énoncées aux articles 9, 10, 12, 13, 14 et 78 dudit règlement, dans la mesure où ces exigences sont couvertes par ces normes harmonisées ou à des parties de ces normes.

(2) Par sa décision d'exécution C(2021) 8614 du 7 décembre 2021 ([3]), la Commission a demandé au Comité européen de normalisation (CEN) et au Comité européen de normalisation électrotechnique (Cenelec) d'élaborer des normes harmonisées à l'appui du règlement (UE) 2023/1542 (ci-après la «demande»).

(3) Sur la base de cette demande, le CEN a élaboré la norme EN 18060:2025 relative à la performance et à la durabilité des modules et batteries alcalins-ion, Pb, NiMH et à chimies combinées pour véhicules électriques, destinés à être utilisés dans des batteries rechargeables avec stockage d'énergie interne pour véhicules routiers.

(4) La Commission a, conjointement avec le CEN, évalué la conformité de la norme EN 18060:2025 avec la demande.

(5) La norme EN 18060:2025 satisfait aux exigences qu'elle vise à couvrir et qui figurent dans le règlement (UE) 2023/1542. Il convient donc de publier la référence de cette norme au *Journal officiel de l'Union européenne*.

(6) La conformité avec une norme harmonisée confère une présomption de conformité avec les exigences essentielles correspondantes énoncées dans la législation d'harmonisation de l'Union à partir de la date de publication de la référence de cette norme au *Journal officiel de l'Union européenne*. La présente décision devrait donc entrer en vigueur le jour de sa publication,

([1]) JO L 316 du 14.11.2012, p. 12, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2012/1025/oj.
([2]) Règlement (UE) 2023/1542 du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2023 relatif aux batteries et aux déchets de batteries, modifiant la directive 2008/98/CE et le règlement (UE) 2019/1020, et abrogeant la directive 2006/66/CE (JO L 191 du 28.7.2023, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/1542/oj).
([3]) Décision d'exécution C(2021) 8614 de la Commission du 7 décembre 2021 relative à une demande de normalisation adressée aux organismes européens de normalisation en ce qui concerne les exigences en matière de performances, de sécurité et de durabilité des batteries, piles et accumulateurs.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La référence de la norme harmonisée concernant les batteries élaborée à l'appui du règlement (UE) 2023/1542, figurant à l'annexe de la présente décision, est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 14 septembre 2026.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

N°	Référence de la norme
1.	EN 18060:2025 Véhicules routiers — Batteries rechargeables avec stockage d'énergie interne — Performance instantanée des modules et batteries alcalins-ion (Li-Ion, Na-Ion), Pb, NiMH et chimies combinées pour véhicules électriques